

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 964

10 avril 2015

### SOMMAIRE

<b>Apollinaire S.A.</b> .....	<b>46239</b>	<b>Nucifera</b> .....	<b>46237</b>
<b>Helix Q7000 Vessel Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>46266</b>	<b>NW Diagonal Mar S.à r.l.</b> .....	<b>46237</b>
<b>Helix Vessel Finance S.à r.l.</b> .....	<b>46267</b>	<b>NW FSP Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>46238</b>
<b>ICG-Longbow IV Debt S.à r.l.</b> .....	<b>46251</b>	<b>NW HSQ S.à r.l.</b> .....	<b>46226</b>
<b>Imalgovest S.A.</b> .....	<b>46263</b>	<b>Oakwest Invest S.A.</b> .....	<b>46238</b>
<b>IMG S.à r.l.</b> .....	<b>46264</b>	<b>Off2go S.à r.l.</b> .....	<b>46239</b>
<b>Immatriculation.lu S.A.</b> .....	<b>46262</b>	<b>Origo Advisory Services S.à r.l.</b> .....	<b>46237</b>
<b>Infrastructure PPP Africa Management S.A.</b> .....	<b>46263</b>	<b>O.T.C. Trade S.à r.l.</b> .....	<b>46238</b>
<b>International Mineral Finance S.à r.l.</b> .....	<b>46265</b>	<b>Pan European Value Added Venture S.C.A.</b> .....	<b>46240</b>
<b>ITSM S.à r.l.</b> .....	<b>46268</b>	<b>Passion Coiffure S.à r.l.</b> .....	<b>46244</b>
<b>Kiwi Capital S.A.</b> .....	<b>46266</b>	<b>Patrimonia Consulting</b> .....	<b>46246</b>
<b>Koratrade Asset Management S.A.</b> .....	<b>46266</b>	<b>Patron Romanian Realty S.à r.l.</b> .....	<b>46226</b>
<b>Kovati Partners</b> .....	<b>46266</b>	<b>Patron Scimitar Holding S. à r.l.</b> .....	<b>46226</b>
<b>La Mancha Africa S.à r.l.</b> .....	<b>46267</b>	<b>Patron Sports Holding S.à r.l.</b> .....	<b>46226</b>
<b>La Mancha Precious Metals S.A.</b> .....	<b>46268</b>	<b>ProCo S.à r.l.</b> .....	<b>46239</b>
<b>Lardo Graphic S.à r.l.</b> .....	<b>46271</b>	<b>Prologis European Logistics Partners S.à r.l.</b> .....	<b>46247</b>
<b>LB Science Group S.A.</b> .....	<b>46272</b>	<b>ProLogis UK Holdings S.A.</b> .....	<b>46239</b>
<b>Le Gaselle S.A.</b> .....	<b>46271</b>	<b>Stolz Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>46272</b>
<b>Les Jardins d'Alysea S.A.</b> .....	<b>46270</b>	<b>Stunnersville S.à r.l. SPF</b> .....	<b>46272</b>
<b>LuxCo 58 S.à r.l.</b> .....	<b>46267</b>	<b>Swipar S.A.</b> .....	<b>46272</b>
<b>Neumann GmbH</b> .....	<b>46227</b>	<b>Swipar S.A.</b> .....	<b>46272</b>
<b>"Nouvelle Friture Henriette S.à r.l."</b> .....	<b>46227</b>		
<b>NPS 2 Swiss Investment (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>46227</b>		

**Patron Romanian Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.174.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035933/10.

(150040147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Patron Scimitar Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.377.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035934/10.

(150040146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Patron Sports Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.439.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035936/10.

(150040145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**NW HSQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.216.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2015*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 février 2015 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.
- Monsieur Gabor Hidasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.
- Monsieur Wilhelmus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015035910/23.

(150040514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**"Nouvelle Friture Henriette S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6117 Junglinster, 15, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.672.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kaiser Reinhard.

Référence de publication: 2015035892/10.

(150040201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Neumann GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 15, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 110.312.

*Generalversammlung vom 4. Februar 2015*

*Beschlüsse der Gesellschafter*

Herr Reyes Raimond NEUMANN, geboren am 15. Juli 1951 in Bremerhaven (D), wohnhaft in L-9010 Ettelbruck, 15, rue de Bastogne wird einzelner Gesellschaftsführer genannt. Herr Hans Jürgen PFOB, geboren am 17. November 1964 in Delmenhorst (BRD), wohnhaft in D-27607 Langen, 64, Debstedter Strasse, wird von seinem Posten als Technischer Gesellschaftsführer abgesetzt. Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift von dem einzelner Gesellschaftsführer.

COMPTABILITE STC SARL

*Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015035893/16.

(150040041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**NPS 2 Swiss Investment (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 194.939.

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of February.

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

**THERE APPEARED:**

NPS 2 European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 192.163,

here represented by Mr. Youssef LQOULE, private employee, with professional address at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on February 18<sup>th</sup>, 2015.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "NPS 2 Swiss Investment (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

5.2. All shares may be issued with a premium.

5.3. The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of shares may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.1 of these Articles.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

##### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

##### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial period begins on the date of this deed and ends on December 31<sup>st</sup>, 2015.

### *Subscription and payment*

NPS 2 European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., represented as stated above, subscribes to all the five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Christopher WARREN, born on July 18<sup>th</sup>, 1978 in London, (United Kingdom), with professional address at 166, Sloane Street, GBSW1X 9QF London; and

- Mr. Russell Proffitt PERCHARD, born on January 16<sup>th</sup>, 1978 in Jersey (United Kingdom), with professional address at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Costas CONSTANTINIDES, born on September 17<sup>th</sup>, 1979 in Nicosia (Cyprus), with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr. Wayne FITZGERALD, born on May 11<sup>th</sup>, 1976 in Waterford (Ireland), with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

NPS 2 European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.163,

représentée par Monsieur Youssef LQOULE, employé privé, de résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 18 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "NPS 2 Swiss Investment (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris

notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

5.2. Toutes les parts sociales peuvent être émises avec une prime.

5.3. Le Conseil de Gérance (ou le cas échéant le Gérant) peut créer des réserves de capitaux tels de temps en temps comme ils peuvent déterminer appropriées (en plus de ceux qui sont requis par la loi) et à créer un surplus payé à partir des fonds reçus par la Société à titre de primes d'émission. Le paiement de tout dividende ou autre distribution d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts peut être décidée par le Conseil de Gérance (ou le cas échéant le Gérant).

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois, par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de gérance composé de un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil).

##### **8.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2 Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à n'importe quel autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée qu'après approbation par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3 Représentation

La Société est engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature unique ou conjointe de toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été délégués conformément à l'article 8.1 des présents statuts.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence faite dans ces Statuts au Conseil de gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

NPS 2 European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christopher WARREN, né le 18 juillet 1978 à Londres (Royaume-Uni) et dont l'adresse professionnelle se situe au 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF Londres; et

- Monsieur Russell Proffitt PERCHARD, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Royaume-Uni) et dont l'adresse professionnelle se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Costas CONSTANTINIDES, né le 17 septembre 1979 à Nicosie (Chypre), dont l'adresse professionnelle se situe au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Monsieur Wayne FITZGERALD, né le 11 mai 1976 à Waterford (Irlande), dont l'adresse professionnelle se situe au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Y. Lqoule et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. 2LAC/2015/4135. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035902/510.

(150039997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Origo Advisory Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.851.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés*

(...)

**2. Nouveaux associés**

Dag Ringdal et Norland Holding Sàrl représentée par Michaela Winther ont exprimé le souhait de quitter l'entreprise à la fin de 2014. Bjørn Barbesgaard et Jan Stig Rasmussen ont exprimé le souhait de rejoindre la société en tant qu'associés.

Ce changement a été approuvé par les associés existants.

Le transfert de parts suivante aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015:

Norland Holding / Michaela Winther vend 25 parts à Bjørn Barbesgaard

Norland Holding / Michaela Winther vend cinq parts d'ASM Holding Sàrl

Norland Holding / Michaela Winther vend cinq parts à Frank Dan Jensen

Norland Holding / Michaela Winther vend cinq parts à Jan Stig Rasmussen

Dag Ringdal vend 20 parts à Jan Stig Rasmussen

Après ces opérations ASM Holding Sàrl, Frank Dan Jensen, Bjørn Barbesgaard et Jan Stig Rasmussen chacun détient 25 parts, correspondant à 25% du capital de la Société.

Le prix des parts sera fixé par les associés avant le 15 Décembre 2014, la base de comptes provisoires pour 2014.

(...)

Le 6 Novembre 2014.

Michaela Winther / Dag Ringdal / Kim Asger Olsen / Frank Dan Jensen.

Référence de publication: 2015035923/24.

(150040435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Nucifera, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 83.970.

—  
- L'adresse actuelle de Monsieur Gert-Jan Verkade, administrateur-délégué de la société Nucifera, est:

Bredabaan 400 bus 3001

B-2930 Brasschaat

Belgique

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015035903/12.

(150040573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**NW Diagonal Mar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 186.169.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2015*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 février 2015 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.

- Monsieur Gabor Hidasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.

- Monsieur Wilhelmus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015035904/23.

(150040656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**NW FSP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 187.147.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2015*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 février 2015 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.

- Monsieur Gabor Hidasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.

- Monsieur Wilhelmus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015035905/23.

(150040596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**O.T.C. Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 98.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Gérant*

Référence de publication: 2015035915/12.

(150039993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Oakwest Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.824.

*Extrait des résolutions prises en date du 3 mars 2015*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 9 décembre 2014.

- Madame Kalliopi FOURNARI, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce), employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent Monsieur Jean DUPUY en tant que Président du conseil d'administration jusqu'au terme de son mandat à savoir l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

OAKWEST INVEST S.A.

Référence de publication: 2015035916/18.

(150040364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Off2go S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.740.

—  
*Extrait de la résolution unique prise par l'associé unique en date du 3 mars 2015*

L'Assemblée accepte de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:

- Madame Yasmina Bekouassa, administrateur de sociétés, née le 17 octobre 1978 à Metz (France), résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2015035917/14.

(150040486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Apollinaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.882.

—  
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035920/10.

(150040488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**ProCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3960 Ehlang, 59, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 104.814.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035943/10.

(150040398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**ProLogis UK Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: GBP 1.655.076,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.769.

—  
*Extrait de la traduction des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société*

Il a été décidé que:

A rayer: Le mandat de Mr Antoine van Ommeren (Réviseur d'entreprises agréé) ne sera pas renouvelé avec effet le 26 février 2015.

A inscrire: Mr Fernando Bote Pengel né le 19 mai 1973 (Weststellingwerf, The Netherlands), résidant professionnellement à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands a été nommé Commissaire aux comptes avec effet le 26 février 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Le 26 février 2015.

Gerrit Jan Meerkerk

Administrateur

Référence de publication: 2015035944/18.

(150039939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Pan European Value Added Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.543.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of January,  
before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Ms. Christel Di Marco, private employee residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as proxyholder of Pan European Value Added Venture General Partner S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.286, acting as general partner (the "General Partner") of the company PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE S.C.A., herewith designated,

by virtue of the authority granted to him by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") on 17 October 2014,

a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. That the company PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE S.C.A., organized as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186543 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 April 2014, and its articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1720 dated 3 July 2014 (the "Mémorial"). The Articles have amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 October 2014, published in the Mémorial n°3685 dated 3 December 2014.

2. That the subscribed share capital of the Company is currently set at six hundred ninety-one thousand Euro (EUR 691,000.-), divided into (i) twenty-five thousand (25,000) class A unlimited shares of unlimited shareholder (the "Class A Unlimited Shares"), and (ii) six hundred sixty-six thousand (666,000) class B shares of limited shareholder (the "Class B Shares"), each Class A Unlimited Shares and Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1).

3. That the increase of the share capital by way of authorised capital, shall be realised within the strict limits defined in article 6 of the Articles, which are as follows:

**" Art. 6. Authorised capital.**

6.1. The Company has an authorised capital (including its issued capital) of a maximum amount of one billion euro (Euro 1,000,000,000.-) to be used in order to issue new Shares.

6.2. The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares in exchange of contribution in cash or in kind made in execution of capital calls made by the General Partner in compliance with the provisions of any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

6.3. Until 23 April 2019 at the latest, and in compliance with provisions of any agreement entered into from time to time among the Shareholders, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue of new Shares to the Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the 1915 Law, these Articles or any agreement possibly entered into from time to time by the Shareholders. The General Partner is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4. These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

6.5. In particular, the General Partner may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner in accordance with the provisions of any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

6.6. The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7. The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9. The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital, the issue of new Shares and the subsequent amendment of these Articles enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.”

4. That pursuant to the first resolution of the Board of Directors’ circular resolutions dated 17 October 2014, the Board of Directors resolved to ratify the details of issuance of Class B Shares to current and/or new investors (the "New Class B Shares"), resulting in the increase of the share capital of the Company in relation to such issuance of New Class B Shares (the "Capital Call N°2").

5. That in the same resolution, the General Partner approved to enact the increase of the share capital of the Company before a public notary. The share capital of the Company is increased, as of 21 October 2014, by an amount of three million five hundred seventy-seven thousand two hundred Euro (EUR 3,577,200.-) in order to raise it from its current amount of six hundred ninety-one thousand Euro (EUR 691,000.-) to four million two hundred sixty-eight thousand two hundred Euro (EUR 4,268,200.-) by issuing an overall three million five hundred seventy-seven thousand two hundred (3,577,200) New Class B Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-) and a share premium of nine Euro (EUR 9.-). Such share capital increase has been acknowledged by the undersigned notary as of this date.

All these New Class B Shares have been entirely subscribed to and their par value and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of thirty-five million seven hundred seventy-two thousand Euro (EUR 35,772,000.-) corresponding to the share capital increase of an amount of three million five hundred seventy-seven thousand two hundred Euro (EUR 3,577,200.-) and the share premium of an aggregate amount of thirty-two million one hundred ninety-four thousand eight hundred Euro (EUR 32,194,800.-) are forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

6. That as a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

**" 5. Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed capital is fixed at four million two hundred sixty-eight thousand two hundred euro (EUR 4,268,200.-), represented by:

- twenty-five thousand (25,000) class A unlimited shares of unlimited shareholder (“actions de commandité”, herein defined as “Class A Unlimited Shares”);
- four million two hundred forty-three thousand two hundred (4,243,200) class B shares of limited shareholder (“actions de commanditaire”, herein defined as “Class B Shares”);
- class C shares as may be issued in the future (the “Class C Shares”, together, with the Class A Unlimited Shares and the Class B Shares, referred to as the “Shares”), with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The holders of the Class A Unlimited Shares are hereafter referred to as the “Class A Unlimited Shareholders”. The holders of the Class B Shares are hereafter referred to as the “Class B Shareholders”. The holders of the Class C Shares are hereafter referred to as the “Class C Shareholders”. The holders of the Shares are hereafter referred to as the “Shareholders”.”

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated seven thousand eight hundred euros (EUR 7.800.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le quinzième jour de janvier.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Christel Di Marco, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de Pan European Value Added Venture General Partner S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.286, agissant en sa qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE S.C.A., ci-après désignée,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions écrites adoptées par le conseil d'administration du Gérant Commandité (le «Conseil d'Administration») le 17 octobre 2014,

dont une copie, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

1. Que la société PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186543 (la «Société»), a été constituée le 23 avril 2014 suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et ses statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1720 en date du 3 juillet 2014 (le «Mémorial»). Les Statuts ont été modifiés le 22 octobre 2014 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial n°3685 en date du 3 décembre 2014.

2. Que le capital social émis de la Société s'élève actuellement à six cent quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 691.000,-), représenté par (i) vingt-cinq mille (25.000) actions de commandité de catégorie A d'actionnaire commandité (les «Actions de Commandité de Catégorie A»), et (ii) six cent soixante-six mille (666.000) actions de commanditaire de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), chacune des Actions de Commandité de Catégorie A et Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

3. L'augmentation du capital social par voie de capital autorisé devra être réalisée dans les strictes limites définies à l'article 6 des Statuts comme suit:

**« Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 La Société a un capital autorisé (en ce compris le capital émis) d'un montant maximal d'un milliard d'euros (1.000.000.000,- EUR) à être utilisé de manière à émettre de nouvelles Actions.

6.2 Le capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de nouvelles Actions à émettre en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément aux dispositions de tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.3 Jusqu'au 23 avril 2019 au plus tard, et conformément aux dispositions de tout contrat conclu à tout moment entre les Actionnaires, le Gérant Commandité pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé par émission de nouvelles Actions aux Actionnaires ou toutes autres personnes agréées par les Actionnaires conformément aux dispositions de la Loi de 1915, de ces Statuts ou de tout contrat pouvant être conclu à tout moment par les Actionnaires. Le Gérant Commandité est en particulier autorisé à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, dans les limites strictes énoncées dans tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.5 Le Gérant Commandité peut en particulier décider d'émettre les nouvelles Actions sous réserve de la constitution d'une prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité conformément aux dispositions de tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre de nouvelles Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7 Les droits attachés aux nouvelles Actions seront identiques à ceux attachés aux Actions de même catégorie déjà émises.

6.8 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée la charge d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour les nouvelles Actions représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater l'émission des nouvelles Actions, l'augmentation du capital et la modification des présents Statuts qui en résulte, sur présentation des documents nécessaires pour justifier de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir ainsi que les souscriptions et libérations des nouvelles Actions.».

4. Que conformément à la première résolution des résolutions circulaires du Conseil d'Administration prises en date du 17 octobre 2014, le Conseil d'Administration a décidé de ratifier les détails de l'émission d'Actions de Catégorie B aux investisseurs actuels et/ou nouveaux investisseurs (les «Nouvelles Actions de Catégorie B») suivie d'une augmentation

du capital social de la Société en relation avec cette émission de Nouvelles Actions de Catégorie B (l'«Appel de Fonds N°2»).

5. Que dans la même résolution, le Gérant Commandité a décidé de faire acter l'augmentation du capital social de la Société devant un notaire. Le capital social de la Société est augmenté, à compter du 21 octobre 2014, d'un montant de trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille deux cents Euros (EUR 3.577.200,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 691.000,-) à quatre millions deux cent soixante-huit mille deux cents Euros (EUR 4.268.200,-) par l'émission d'un ensemble de trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille deux cents (3.577.200) Nouvelles Actions de Catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et une prime d'émission de neuf Euros (EUR 9,-). Cette augmentation de capital social a été acceptée par le notaire instrumentant à la date de la présente.

Toutes ces Nouvelles Actions de Catégorie B ont été intégralement souscrites et leur valeur nominale ainsi que la prime d'émission y relative ont été intégralement libérées, de sorte que le montant total de trente-cinq millions sept cent soixante-douze mille Euros (EUR 35.772.000,-) correspondant à l'augmentation du capital social pour un montant de trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille deux cents Euros (EUR 3.577.200,-), ainsi que la prime d'émission d'un montant total de trente-deux millions cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents Euros (EUR 32.194.800,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant.

6. Suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**« 5. Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions deux cent soixante-huit mille deux cents Euros (EUR 4.268.200,-) représenté par:

- vingt-cinq mille (25.000) actions de commandité de catégorie A d'Actionnaire Commandité (ci-après les «Actions de Commandité de Catégorie A»);

- quatre millions deux cent quarante-trois mille deux cents (4.243.200) actions de commanditaire de catégorie B (ci-après les «Actions de Catégorie B»), ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

- des actions de catégorie C qui pourront être émises dans le futur (les «Actions de Catégorie C»), ensemble, avec les Actions de Commandité de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, désignées comme les «Actions»), chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les détenteurs d'Actions de Commandité de Catégorie A sont désignés ci-après comme les «Actionnaires Commandités de Catégorie A». Les détenteurs d'Actions de Catégorie B sont désignés ci-après comme les «Actionnaires de Catégorie B». Les détenteurs d'Actions de Catégorie C sont désignés ci-après comme les «Actionnaires de Catégorie C». Les détenteurs d'Actions sont ci-après désignés comme les «Actionnaires».

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille huit cents euros (EUR 7.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant susnommé a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DI MARCO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015035948/211.

(150040495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Passion Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9125 Schieren, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.951.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le vingt-cinq février

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Pasquale CAIOLA, coiffeur, né à Ettelbruck, le 23 janvier 1987, demeurant à L-9147 Erpeldange, 8, rue du Cimetière.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure ainsi que la vente d'articles de la branche.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination PASSION COIFFURE S. à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Schieren.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Pasquale CAIOLA, demeurant à L-9147 Erpeldange, 8, rue du Cimetière.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Libération du capital social*

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pasquale CAIOLA, coiffeur, né à Ettelbruck, le 23 janvier 1987, demeurant à L-9147 Erpeldange, 8, rue du Cimetière.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est fixé L-9125 Schieren, 42, route de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. CAIOLA, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 février 2015. Relation: GAC/2015/1703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 mars 2015.

Référence de publication: 2015035949/147.

(150040309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

#### **Patrimonia Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.331.

#### *Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2014*

1) L'assemblée générale transfère le siège social de la société à L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

2) L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes FOP CONSEIL & EXPERTISE S.A.

3) L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes la société FOP CONSEIL S.A. (RCSL: B186.074), avec son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, représentée par son représentant permanent Madame Dominique Tordeurs, résidant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer. Son mandat est d'une durée de 6 (six) ans.

Extrait sincère et conforme

PATRIMONIA CONSULTING S.A.  
8, Duarrefstrooss  
L-9990 Weiswampach  
*Le mandataire*

Référence de publication: 2015035950/19.

(150040179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Prologis European Logistics Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 77.427.442,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.332.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of January.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Prologis PELP Holding LP, a Scottish limited partnership (registered number SL11951) having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, represented by its general partner Prologis PELP Holding GP LLC, a Delaware limited liability company (registered number 5249312), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

here represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on January 26<sup>th</sup>, 2015

("Shareholder 1"), and

NBIM Nerva S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.917,

here represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on January 23<sup>rd</sup>, 2015,

("Shareholder 2" and together with Shareholder 1, the "Shareholders").

Such proxies, signed by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixty-two million four hundred and twenty-seven thousand four hundred and forty-two euro (EUR 62,427,442.-), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 13 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 464 of 26 February 2013 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.332 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of January 13<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 981 of the 17<sup>th</sup> day of April, 2014.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) so as to raise it from its present amount of sixty-two million four hundred and twenty-seven thousand four hundred and forty-two euro (EUR 62,427,442.-) to seventy-seven million four hundred and twenty-seven thousand four hundred and forty-two euro (EUR 77,427,442.-).

2 To issue twelve million fifty-nine thousand two hundred and ninety-three (12,059,293) new A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing A Shares.

3 To issue two million nine hundred and forty thousand seven hundred and seven (2,940,707) new B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing B Shares.

4 To accept subscription for four million five hundred and fifty-nine thousand two hundred ninety-three (4,559,293) new A Shares and two million nine hundred and forty thousand seven hundred and seven (2,940,707) new B Shares by Prologis PELP Holding LP and to accept full payment in cash for these new shares.

5 To accept subscription for seven million five hundred thousand (7,500,000) new A Shares by NBIM Nerva S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new shares.

6 To fully restate article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

## 7 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) so as to raise it from its present amount of sixty-two million four hundred and twenty-seven thousand four hundred and forty-two euro (EUR 62,427,442.-) to seventy-seven million four hundred and twenty-seven thousand four hundred and forty-two euro (EUR 77,427,442.-).

### *Second resolution*

The Shareholders resolved to issue twelve million fifty-nine thousand two hundred and ninety-three (12,059,293) new A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing A Shares

### *Third resolution*

The Shareholders resolved to issue two million nine hundred and forty thousand seven hundred and seven (2,940,707) new B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing B Shares.

### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholders, represented as stated above.

Shareholder 1 declared to subscribe for four million five hundred and fifty-nine thousand two hundred ninety-three (4,559,293) new A Shares and two million nine hundred and forty thousand seven hundred and seven (2,940,707) new B Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

Shareholder 2 declared to subscribe for seven million five hundred thousand (7,500,000) new A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) is thus as from this moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the twelve million fifty-nine thousand two hundred and ninety-three (12,059,293) new A Shares and the two million nine hundred and forty thousand seven hundred and seven (2,940,707) new B Shares according to the above mentioned subscription.

### *Fifth resolution*

The Shareholders resolved to fully restate article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

#### **“ Art. 5. Issued Capital.**

5.1 The issued capital of the Company is set at seventy-seven million four hundred and twenty-seven thousand four hundred and forty-two euro (EUR 77,427,442.-). divided into (i) sixty-two million two hundred and forty-eight thousand and fourteen (62,248,014) A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (the “A Shares” and each an “A Share”), and (ii) fifteen million one hundred and seventy-nine thousand four hundred and twenty-eight (15,179,428) B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (the “B Shares” and each a “B Share”), all of which are fully paid up.

Without prejudice to other designations used in the Articles of Incorporation, the A Shares and the B Shares are together referred to as the “Shares” and each a “Share”. The holders of the Shares are hereinafter referred to as the “Shareholders” and each a “Shareholder”.

5.2 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

5.3 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used, upon decision of the Manager(s), to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 5.500.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier.

Par devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Prologis PELP Holding LP, un limited partnership écossais (immatriculé SL11951) ayant son principal établissement au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, représentée par son associé commandité Prologis PELP Holding GP LLC, une limited liability company du Delaware (immatriculée 5249312) ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 26 janvier 2015,

(l'«Associé 1») et

NBIM Nerva S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.917,

représentée par Monsieur Marc Becker, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 23 janvier 2015, (L' «Associé 2») et ensemble avec l'Associé 1, les «Associés»).

Les prédites procurations, signées par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de PRO-LOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de soixante-deux millions quatre cent vingt-sept mille et quatre cent quarante-deux euros (EUR 62.427.442,-), dont le siège social est au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 464 du 26 février 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 174.332 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 13 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 981 du 17 avril 2014.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux millions quatre cent vingt-sept mille et quatre cent quarante-deux euros (EUR 62.427.442,-) à soixante dix-sept millions quatre cent vingt-sept mille et quatre cent quarante-deux euros (EUR 77.427.442,-)

2 Émission de douze millions cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt treize (12.059.293) Parts Sociales A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales A existantes.

3 Émission de deux millions neuf cent quarante mille sept cent et sept (2.940.707) Parts Sociales B nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales B existantes.

4 Acceptation de la souscription de quatre millions cinq cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt treize (4.559.293) Parts Sociales A nouvelles et deux millions neuf cent quarante mille sept cent et sept (2.940.707) Parts Sociales B nouvelles par Prologis PELP Holding LP et le paiement intégral en espèces pour ces nouvelles parts sociales émises.

5 Acceptation de la souscription de sept millions cinq cent mille (7.500.000) Parts Sociales A nouvelles par NBIM Nerva S.à r.l. et le paiement intégral en espèces pour ces Parts Sociales nouvelles émises.

6 Modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

7 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux millions quatre cent vingt-sept mille et quatre cent

quarante-deux euros (EUR 62.427.442,-) à soixante dix-sept millions quatre cent vingt-sept mille et quatre cent quarante-deux euros EUR (77.427.442,-).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre douze millions cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt treize (12.059.293) Parts Sociales A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales A existantes.

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre deux millions neuf cent quarante mille sept cent et sept (2.940.707) Parts Sociales B nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales B existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, ont comparu les Associés, représentés comme indiqué ci-avant.

L'Associé 1 a déclaré souscrire quatre millions cinq cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt treize (4.559.293) nouvelles Parts Sociales A et deux millions neuf cent quarante mille sept cent sept (2.940.707) nouvelles Parts Sociales B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer ces nouvelles Parts Sociales intégralement en espèces.

L'Associé 2 a déclaré souscrire sept millions cinq cent mille (7.500.000) nouvelles Parts Sociales A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer ces nouvelles Parts Sociales intégralement en espèces.

Le montant de quinze millions euros (EUR 15.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les douze millions cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt treize (12.059.293) Parts Sociales A et les deux millions neuf cent quarante mille sept cent et sept (2.940.707) nouvelles Parts Sociales B conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions susmentionnées. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

##### **« Art. 5. Capital Émis.**

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à soixante dix-sept millions quatre cent vingt-sept mille et quatre cent quarante-deux euros EUR (77.427.442,-), divisé en (i) soixante-deux millions deux cent quarante-huit mille et quatorze (62.248.014) Parts Sociales A avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, (les «Parts Sociales A») et chacune une «Part Sociale A»), et (ii) quinze millions cent soixante dix-neuf mille quatre cent vingt-huit (15.179.428) Parts sociales B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chaque, (les «Parts Sociales B») et chacune une «Part Sociale B»), celles-ci étant entièrement libérées.

Sans préjudice aux autres termes utilisés dans les Statuts, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B sont regroupées sous l'appellation «Parts Sociales» et individuellement «Part Sociale». Les détenteurs de Parts Sociales sont regroupées sous l'appellation «Associés» et individuellement «Associé».

5.2 Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire des Lois.

5.3 En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé, suite à une décision des Gérants, pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a racheté à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à CINQ MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 5.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3339. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035970/216.

(150040246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

### **ICG-Longbow IV Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 194.966.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of February,  
Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### **THERE APPEARED:**

ICG-Longbow IV GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eleven thousand British pounds (GBP 11,000), registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B193856, acting in its capacity as general partner of ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments IV SCSp, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale), having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 194087 (the Subscriber),

hereby represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it declares to establish as follows:

#### **Section I - Definitions**

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "ICG-Longbow IV Debt S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

#### **Section II - Articles of association**

##### **Art. 1. Form, name and number of Shareholders.**

###### **1.1 Form and name**

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "ICG-Longbow IV Debt S.à r.l." (hereafter the Company).

###### **1.2 Number of Shareholders**

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and especially to establish ICG Longbow IV Debt Investments No.4 S. à r.l. and to lend monies to this entity through a loan facility agreement, for the purpose of such entity making debt related investments.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at eleven thousand British pounds (GBP 11,000), represented by one hundred (100) ordinary Shares having a nominal value of one hundred and ten British pounds (GBP 110) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

**Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

**Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Shares.** In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 10. Redemption of Shares.** The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

## **Art. 12. Management.**

### 12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half ( $\frac{1}{2}$ ) of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

### 12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

### 12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the Managers present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

### 12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly

reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

#### 12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

#### 12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 13. Liability of the Manager(s).** A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

**Art. 14. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

#### **Art. 15. General Meetings.**

##### 15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

##### 15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

#### **Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.**

##### 16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (½) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### 16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### 16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ( $\frac{1}{2}$ ) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

#### 16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 17. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of April and ends on 31 March of the next year.

**Art. 18. Financial statements.** At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 20. Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitional provisions*

The first financial year begins today and ends on 31 March 2016.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

*Subscription - Payment*

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party, ICG-Longbow IV GP S.à r.l., acting as the general partner of ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments IV SCSp, which hereby subscribes to one hundred (100) ordinary Shares with a nominal value of one hundred and ten British pounds (GBP 110) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of eleven thousand British pounds (GBP 11,000) and therefore the amount of eleven thousand British pounds (GBP 11,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of eleven thousand British Pounds (GBP 11,000) corresponds to the amount of fourteen thousand eight hundred thirty Euro and forty-three Eurocent (EUR 14,830.43) according to the exchange rate published on XE.COM on February 13<sup>th</sup>, 2015.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers for an unlimited duration:

(i) Mr. Renaud Sabbe, with Belgium nationality, born on 11 March 1979, in Virton, Belgium, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Munsbach; and

(ii) Mr. Herman Schommarz, with German nationality, born on 20 November 1970, in Amersfoort, the Netherlands, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ICG-Longbow IV GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de onze mille livres sterling (11.000 GBP), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 193856, agissant en sa capacité de general partner d'ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments IV SCSp, une société en commandite spéciale luxembourgeoise, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194087 (le Souscripteur),

ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

### Section I - Définition

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie «ICG-Longbow IV Debt S.à r.l.»;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

### Section II - Statuts

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination et nombre d'Associés.

##### 1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «ICG-Longbow IV Debt S.à r.l.» (ci-après, la Société).

##### 1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et spécialement d'établir la société ICG-Longbow IV Debt Investments No.4 S.à r.l. et de prêter des fonds à cette entité au moyen de conventions de prêt, afin que cette entité émette de la dette liées à des investissements.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

De plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étran-

gères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des branches, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de onze mille livres sterling (11.000 GBP) représenté par cent (100) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dix livres sterling (110 GBP) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

**Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de Parts Sociales.** En cas d'un Associé Unique, toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.**

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social ou, le cas échéant, de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

#### 12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

#### 12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

#### 12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

#### 12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### 12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

#### **Art. 15. Assemblées Générales.**

##### 15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

##### 15.2 Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

#### **Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.**

##### 16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

##### 16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

### 16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

### 16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

**Art. 20. Liquidation.** La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

**Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence ce jour et se clôt le 31 mars 2016.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

#### *Souscription - Libération*

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante ICGLongbow IV GP S.à r.l., agissant en tant que general partner d'ICGLongbow UK Real Estate Debt Investments IV SCSp, qui par la présente souscrit à cent (100) Parts Sociales ayant une valeur nominale de cent dix livres sterling (110 GBP) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de onze mille livres sterling (11.000 GBP) et donc le montant de onze mille livres sterling (11.000 GBP) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000.-) correspond à la somme de quatorze mille huit cent trente Euros et quarante-trois Eurocent (EUR 14.830,43) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 13 février 2015.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(i) M. Renaud Sabbe, de nationalité belge, né le 11 mars 1979, à Virton, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

(ii) M. Herman Schommarz, de nationalité allemande, né le 20 novembre 1970, à Amersfoort, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3865. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035759/648.

(150040625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

#### **Immatriculation.lu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.546.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme IMMATRICULATION.LU S.A., tenu le 23 janvier 2015*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société IMMATRICULATION.LU S.A., qui s'est tenu en date du 23 janvier 2015, que le Conseil a décidé de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Maître

Claude WASSENICH, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2015035752/14.

(150040529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Infrastructure PPP Africa Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.799.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée extraordinaire des actionnaires*

Suite aux résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 28 janvier 2015, il a été décidé;

1. d'accepter la démission en date du 7 mai 2015 de Mme Marie-Odile Schaad, demeurant professionnellement 36, avenue Hoche, F-75008 Paris, France, en tant que administrateur de catégorie D.

2. de réélire aux fonctions d'administrateurs de la Société pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir afin d'approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013;

- M. Geoffroy t'Serstevens, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que administrateur de catégorie A, et

- M. Nicolas Boudeville, demeurant professionnellement au 36, avenue Hoche, F-75008 Paris, France, en tant que administrateur de catégorie B, et

- M. Yariv Elbaz, demeurant professionnellement au 37, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, F-75008 Paris, France, en tant que administrateur de catégorie C, et

- M. Nathaniel Amsellem, demeurant professionnellement au 37, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, F-75008 Paris, France, en tant que administrateur de catégorie C.

3. de réélire en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir afin d'approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013, PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035753/28.

(150040071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Imalgovest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.457.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2015, les décisions suivantes sont prises:

Le siège social est transféré de L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée constate la démission du commissaire aux comptes FIDUPLAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes la société G.T. Fiduciaires, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 121.820. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat du commissaire sortant et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Madame Marine REPELOWICZ, demeurant à L-8259 Mamer, 4, rue Yolande, Monsieur Damien REPELOWICZ, demeurant à L-1872 Luxembourg, 7, rue Lou Koster et Monsieur Patrick CASTEL, demeurant professionnellement à L-8011 Luxembourg, 179, route d'Arlon, sont nommés administrateurs de la société. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Madame Marine REPELOWICZ, demeurant à L-8259 Mamer, 4, rue Yolande, est nommée administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015035760/25.

(150040422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**IMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.815.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 183.241.

L'an deux mil quatorze, le seize décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue

une assemblée générale des associés de «IMG S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B183241, constituée en date du 30 décembre 2013 suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 453 du 19 février 2014 (le «Mémorial C»), dont les statuts de la Société ont été modifié pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, prénommée, publié au Mémorial C, sous le numéro 609 du 7 mars 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Manuela D'AMORE, employée, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Stefania ALTAMURA, employée, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Manuela D'AMORE, employée, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

I. Que les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations signées «ne varietur» par les membres de bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 1.815.000 (un million huit cent quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euros), sont représentées à la présente assemblée générale.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

*Ordre du jour*

1. Création de deux catégories de gérants A et B et modification du pouvoir de signature;
2. Modification subséquente de l'article 11 des statuts, comme suit:

« **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés. Si plus d'un gérant est nommé, ils seront subdivisés en gérants de catégorie A et B et formeront un conseil de gérance

La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

3. Révocation avec effet immédiat de M. Thomas Dominique Dewé et M. Giovanni Spasiano de leur fonction de gérant de la Société et accorder décharge;

4. Reclassification de M. Claudio Patalano en tant que gérant de catégorie A et nomination de M. Raffaele Levi Minzi et Mme Sabine Narvaez en tant que gérants de catégorie B;

5. Divers.

L'ordre du jour étant approuvé par l'assemblée, cette dernière adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de créer deux catégories de gérants A et B et de modifier le pouvoir de signature de manière à ce que la société soit engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

En conséquence, à l'article 11 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés. Si plus d'un gérant sont nommés, ils seront subdivisés en gérants de catégorie A et B et formeront un conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat M. Thomas Dominique Dewé et M. Giovanni Spasiano de leur fonction de gérant de la Société et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

*Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé de reclasser M. Claudio Patalano en tant que gérant de catégorie A et de nommer en tant que gérants de catégorie B, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raffaele Levi- Minzi, consultant, né le 25 décembre 1974 à Milan, Italie, résidant professionnellement au 12, Bvd Joseph II, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Madame Sabine Narvaez, consultante, née le 21 septembre 1973 à Quito, Équateur, résidant professionnellement au 12, Bvd Joseph II, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. D'Amore, S. Altamura et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62802. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035761/84.

(150040305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**International Mineral Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 333.625.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 137.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035771/10.

(150040093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Kiwi Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 135.049.

*Niederschrift über die Hauptversammlung der Firma KIWI Capital S.A.*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Versammlung zusammen und beschließen folgendes:

In den Verwaltungsrat werden zum 02.01.2015 erneut berufen:

- Jörg Wieneke, Addi-Merten-Straße 2, D-54296 Trier
- Christian Kistler, Geschwister-Scholl-Weg 6, D-82140 Olching

Als Prüfungsbeauftragte wird zum 02.01.2015 erneut berufen:

- Zimmer & Schulz Lux-International SARL-Fiduciaire-Expert Comptable,  
12, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Alle Mandate sind begrenzt bis zum 31.12.2016

Grevenmacher, den 02.01.2015.

Référence de publication: 2015035798/18.

(150040499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Koratrade Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 52.469.

*Extrait de la décision prise par le gérant unique en date du 8 décembre 2014*

A partir du 15 novembre 2014, le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KORATRADE ASSET MANAGEMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015035799/14.

(150040299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Kovati Partners, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 182.300.

Il est à noter que l'adresse ANTAEUS CAPITAL & Management S.A. est:

- L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035801/11.

(150040635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Helix Q7000 Vessel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 180.364.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 février 2015*

1. Madame Alisa B. Johnson a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 26 février 2015.
2. Le nombre de gérants est diminué de 7 gérants à 6 gérants.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Helix Q7000 Vessel Holdings S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2015035737/15.

(150040293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Helix Vessel Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.933.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 février 2015*

1. Madame Alisa B. Johnson a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 26 février 2015.
2. Le nombre de gérants est diminué de 6 gérants à 5 gérants.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Helix Vessel Finance S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2015035738/15.

(150040292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**LuxCo 58 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.567.250,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.848.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 20 février 2015 que:

- Mr. Francesco Piantoni, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 février 2015; et que,
- Mr. Tan An Huynh, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Gérant de la Société pour une période indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2015.

La gérance de la société se compose donc comme suit au 1<sup>er</sup> Mars 2015:

- Tan An HUYNH, gérant
- Andrew HOOK, gérant
- Jerome PETIT, gérant

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035813/21.

(150040261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**La Mancha Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.980.

—  
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 13 janvier 2015 que:

- Madame Iman Hassan Ahmed Naguib démissionne de son poste de gérant de catégorie A de la société avec effet au 12 janvier 2015;
- Monsieur Amr El Adawy, né le 4 décembre 1966 au Caire (Égypte) et demeurant via Pieve di Cadore 30, 00135 Rome (Italie) a été nommé en remplacement du gérant de catégorie A démissionnaire avec effet au 12 janvier 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035814/15.

(150039894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**La Mancha Precious Metals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.521.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 janvier 2015 que:

- Madame Iman Hassan Ahmed Naguib démissionne de son poste d'administrateur de catégorie A de la société avec effet au 31 janvier 2015;

- Monsieur Amr El Adawy, né le 4 décembre 1966 au Caire (Egypte) et demeurant via Pieve di Cadore 30, 00135 Rome (Italie) a été nommé en remplacement de l'administrateur de catégorie A démissionnaire avec effet au 31 janvier 2015 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035815/15.

(150039895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**ITSM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 3, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 194.936.

STATUTS

L'an deux mille quinze,

le vingt-cinq février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Eric SUZZI, indépendant, né à Briey (France), le 26 juin 1966, demeurant au 6, rue du Ferré, F-57255 Sainte Marie aux Chênes (France),

ici représenté par:

Madame Dóra Szabò, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 17 février 2015,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal toutes activités et services commerciaux dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et de la domotique.

La société pourra effectuer toutes opérations d'achat et de vente de matériels, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «ITSM S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Sanem, Grand- Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Eric SUZZI, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## **Titre V. - Disposition générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2015.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 3, Z.A.R.E. Ouest, L-4384 Ehlerange (Bâtiment MGM), Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric SUZZI, indépendant, né à Briey (France), le 26 juin 1966, demeurant au 6, rue du Ferré, F-57255 Sainte Marie aux Chênes (France).

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

- 3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux ci-avant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la mandataire de la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SZABO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 février 2015. Relation: EAC/2015/4605. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015035778/112.

(150039986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Les Jardins d'Alysea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 159.468.

L'an deux mille quinze, le dix-sept février.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme «Les Jardins d'Alysea S.A.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.468, constituée sous forme de société civile sous la dénomination de Les Jardins d'Alysea S.C.I. suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 252 du 5 février 2009

et dont les statuts ont été modifiés suivants actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 8 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1133 du 9 juin 2009,
- 3 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 721 du 7 avril 2010,
- 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1166 du 31 mai 2011, contenant le changement de la forme juridique en société anonyme et adoption de sa dénomination actuelle, et
- 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143 du 21 janvier 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert de l'adresse du siège social vers L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.,

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'Assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange, de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 900,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 février 2015. Relation GAC/2015/1463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015035808/57.

(150040447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Lardo Graphic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 137.119.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035187/9.

(150039375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

---

**Le Gaselle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.388.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035190/9.

(150039307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

---

**LB Science Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.499.

—  
*Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale annuelle de la société tenue extraordinairement le 17 février 2015*

L'assemblée générale annuelle décide de renouveler le mandat des administrateurs de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle appelée à décider sur les comptes annuels du prochain exercice social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034547/12.

(150038739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Stunnersville S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.399.

—  
Le Bilan au 30.06.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036046/10.

(150039847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Swipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.422.

—  
Le bilan au 30/06/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036047/10.

(150040566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Swipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.422.

—  
Le bilan au 30/03//2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036048/10.

(150040571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Stolz Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.839.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036045/10.

(150040052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---